

Conseil Scientifique Régional du Patrimoine Naturel de la région PACA

AVIS N° 2006 - 4

| | | |
|----------------------|---|---------------------|
| Date : 30/05/2006 | Objet : Document d'objectifs du site « <u>LA COTE D'HYERES ET SON ARCHIPEL</u> » (N° FR 93 01613) au titre de la Directive Habitats, et des sites « <u>LES ILES D'HYERES</u> » (N° FR 93 10020) et « <u>SALINS D'HYERES ET DES PESQUIERS</u> »(N° FR 93 12008) au titre de la Directive Oiseaux | Vote : unanimité |
|----------------------|---|---------------------|

Le CSRPN réuni le 30 mai 2006, a étudié le dossier : Document d'objectifs (partie inventaires, enjeux de conservation, objectifs de gestion) des 3 sites cités en objet ; présenté par le Parc National de Port Cros, opérateur du site.

La partie inventaires de ces DOCOB a été examinée en groupe de travail CSRPN « Zone Littoral » du 04/05/2006 qui a fait l'objet d'un compte rendu copié sur l'espace CSRPN du site internet de la DIREN. Son contenu est exposé aux membres du CSRPN par MME BELLAN-SANTINI et M. MEDAIL, co-rapporteurs scientifiques.

Le Conseil prend acte de ces informations. De nombreuses remarques complémentaires sont apportées en séance plénière, remarques qui sont reprises dans le compte rendu de la réunion du 30 mai 2006 auquel est annexé le compte rendu du groupe de travail du 04/05/2006.

Avis N° 2006-4 : le Conseil, compte tenu des remarques formulées par le groupe de travail du 04/05/06 complétées des remarques formulées durant la séance plénière du 30/05/06, propose de valider le DOCOB de ces 3 sites sous réserve de leur prise en compte par l'opérateur et de la modification du DOCOB en conséquence. Les membres du conseil mandatent messieurs MEDAIL, MOUTTE, VERLAQUE, ORSINI, ainsi que Mme BELLAN-SANTINI pour valider le document final avec l'appui de la DDAF pour la vérification des mesures de gestion.

Le président du CSRPN : Pr. Marcel Barbero

Signé